



**AVIS PUBLIC - CONSULTATION ÉCRITE**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1200 ROUTE PRINCIPALE**  
**(LOT 4 441 659)**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

- ▶ Pour le bâtiment situé au 1200 route Principale (lot 4 441 659) visant à autoriser, suite à une demande de permis d'agrandissement du bâtiment principal, une hauteur maximale du bâtiment principal à 10.97 mètres, au lieu de 10 mètres, tel que prescrit dans la grille de spécifications de la zone AR6 du règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 12 au 26 octobre 2020, inclusivement**. Ainsi, toute personne intéressée pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant la période précitée, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision.

Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au 819-367-3395 poste 2224. Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : [dga@ville.daveluyville.qc.ca](mailto:dga@ville.daveluyville.qc.ca) ou par courrier au 362, rue Principale, Daveluyville (Qc) G0Z 1C0.

La demande de dérogation mineure sera déposée lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la salle communautaire située au 3, 9<sup>E</sup> Avenue 2020 le lundi 2 novembre à 20h;

Donné à Daveluyville, ce 7 octobre 2020.

**Pauline Vrain**  
Greffière

